

DEPARTEMENT
DE LOIR-ET-CHER

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU
CONSEIL D'ADMINISTRATION

ARRONDISSEMENT
DE BLOIS

Séance du 21 mars 2019

CENTRE DEPARTEMENTAL
DE GESTION DE LA FONCTION
PUBLIQUE TERRITORIALE

L'An deux mil dix neuf, le **21 mars, à 14H30**, le Conseil d'Administration du Centre Départemental de Gestion s'est réuni au siège du Centre Départemental de Gestion, à LA CHAUSSEE-SAINT-VICTOR, au 3 Rue Franciade, sous la Présidence de Jean-Marc MORETTI

Date de la convocation :

Nombre de membres en exercice : 21 .

06 mars 2019

Membres présents :

Date de la réunion :

Titulaires : Jacques BOUVIER, Jean-Pierre CHARLES-GUIMPIED, Janine CHARRIER, Gérard CHOPIN, Pascal GOUBERT de CAUVILLE, Christian MARY, Nicole ROGER, Christophe THORIN

21 mars 2019

Suppléants :

Liliane NOUVELLON suppléante de Didier PIGOREAU
Alain TONDEREAU suppléant de Pascal BRINDEAU

Pouvoirs :

Marie-Claude DAMERON a donné pouvoir à Christian MARY
Alain GOUTX a donné pouvoir à Jean-Pierre CHARLES-GUIMPIED
Anne-Marie HUBERT a donné pouvoir à Jean-Marc MORETTI
Catherine LHÉRITIER a donné pouvoir à Jacques BOUVIER

N°18.2019

Membres titulaires excusés : Pascal BRINDEAU, Eric MARTELLIERE, Pascale OGEREAU, Didier PIGOREAU

Objet de la délibération :

Membres absents : Claude BORDIER, Joël DEBUIGNE, Claire GRANGER, Emmanuèle NEDEY

**Administration Générale –
GIP Informatique des centres
de gestion – Cotisation 2019**

Assistait également à la réunion Mme HERSANT, Payeur Départemental du Loir-et-Cher

Janine CHARRIER a été désignée secrétaire de séance.

Le Président rappelle aux membres du conseil d'administration l'adhésion du Centre Départemental de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de Loir-et-Cher (CDG 41) au Groupement d'Intérêt Public (GIP) Informatique des centres de gestion (délibération 42.2016, du 24 novembre 2016).

Le Président rappelle la délibération n°17.2018 du 22 mars 2018 relative à la cotisation annuelle du GIP, de l'exercice 2018, pour sa première année de fonctionnement.

Le Président rappelle que le montant de la cotisation annuelle des centres de gestion adhérents au GIP, couvrant le coût du "socle commun", était calculé en tenant compte du nombre d'agents inscrits sur les listes électorales dans les commissions administratives paritaires (CAP) du ressort de chaque centre de gestion.

Le Président informe qu'à compter de l'exercice 2019, l'appel à cotisation annuelle sera calculé sur la base du nombre d'agents (titulaires et contractuels) recensé lors des élections professionnelles de 2018 (CAP + commissions consultatives paritaires (CCP).

.../...

Cette cotisation est égale au résultat du produit suivant :

nombre d'agents (titulaires et contractuels) recensé lors des élections professionnelles de 2018 multiplié par un « montant agent » voté en assemblée générale.

Le Président précise que conformément à la délibération 2018-003 votée lors de l'assemblée générale du GIP, le 21 novembre 2018, afin de compenser l'effet induit par l'augmentation de l'effectif pris en compte, le montant par agent a été fixé à 0,35 € pour l'année 2019 (0,40 € en 2018).

Au cas particulier du CDG41, le nombre d'agents recensé est 4 438.

Pour mémoire, le nombre retenu pour le calcul de la cotisation 2018 était 4 447.

Pour l'année 2019, la cotisation annuelle s'élève à 1 553,30 €, au regard de 1 778,80 €, pour l'année 2018.

Les membres du Conseil d'Administration, après en avoir délibéré et à l'unanimité décident :

- d'approuver le versement, au profit du Groupement d'Intérêt Publi (GIP) Informatique des centres de gestion, de la cotisation annuell due au titre de l'exercice 2019, pour un montant de 1 553,30 €,
- d'autoriser le Président du Centre Départemental de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de Loir-et-Cher, ou son représentant, à signer toutes les pièces relatives à l'exécution de cette délibération.

Publié ou notifié le : 28 mars 2019
Exécutoire le : 28 mars 2019

Le Président soussigné certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de l'acte

Le Président

Jean-Marc MORETTI



Fait et délibéré à La Chaussée-St-Victor,
Le 21 mars 2019

Le Président,

Jean-Marc MORETTI

